



## Divulgation informations obtenues lors d'un entretien.

-----  
Par Argentine68

Bonjour,

Lors de mon entretien de fin de contrat avec mon supérieur hiérarchique, j'ai communiqué des informations sur les preuves que j'utilise dans le cadre de négociations en cours avec les ressources humaines concernant ma rémunération et mon contrat.

Je me suis rendu compte plusieurs jours après cet entretien, que ces informations ont été divulguées à mes collègues exerçant le même poste que moi. Une de mes collègues m'a dit qu'elle était au courant de ces preuves. Mon supérieur hiérarchique étant la seule personne informée de cette preuve, j'en déduis que cette personne a divulgué ces informations à mes collègues. (je conçois que tout ça ne soit pas suffisant pour constituer une preuve à opposer à mon supérieur).

Néanmoins, cela me met dans une position délicate envers ces mêmes collègues et j'ai peur que ça ne me décredibilise complètement auprès d'eux et des ressources humaines.

Pensez-vous que des recours soient possibles ?

Cordialement.

-----  
Par Henriri

Hello !

Je ne vois pas bien quel "dommage" vous pensez avoir subi ni pouvoir "prouver" d'ailleurs, ni donc quel "recours" vous pourriez alors envisager...

A+

-----  
Par kang74

Bonjour

De toutes les manières, un entretien n'est pas soumis à secret professionnel sauf cas prévu par la législation, seul l'employeur peut vous obliger à la discrétion .